



Débat d'orientation budgétaire 2019

Conseil municipal du 4 Février 2019

Introduction

- La loi du 6 février 1992 prévoit qu'un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se dérouler dans les 2 mois précédents le vote du budget
- Ce DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette
- Ce DOB n'a aucun caractère décisionnel mais doit faire l'objet d'une délibération en prenant acte
- Le vote du budget primitif est prévu le 25 mars 2019



Chapitre 1 :

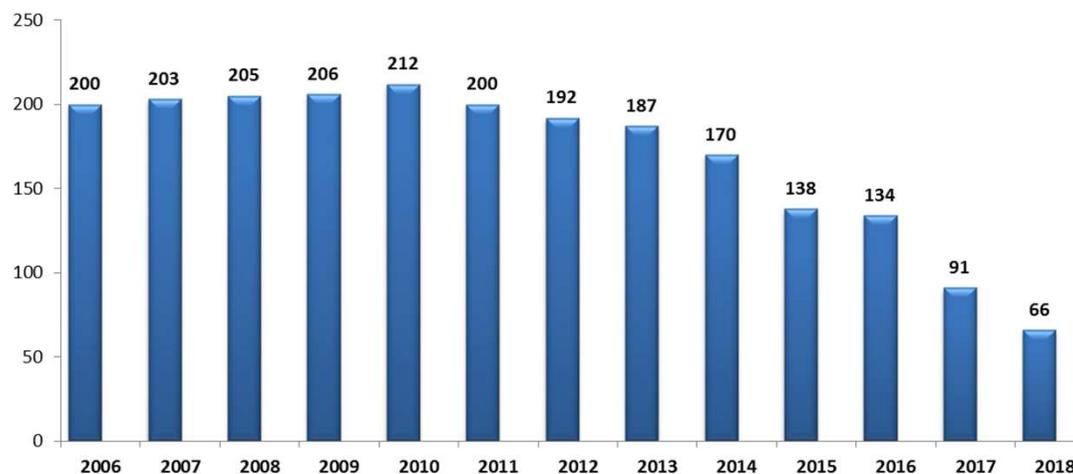
Le contexte général du budget 2019

1. Le contexte national

1.1 Les principales mesures de la loi de finances 2019 concernant les collectivités territoriale

- Stabilité toute relative des concours financiers de l'Etat qui s'établit à 27 milliards d'euros pour la DGF, l'abondement provient principalement de l'écrêtement des communes, **il paraît raisonnable de prévoir une baisse de la DGF pour Magny les Hameaux entre -2% et -3%, égale à celle constatée les années précédentes**

DGF en euros par habitant de Magny les Hameaux



1. Le contexte national

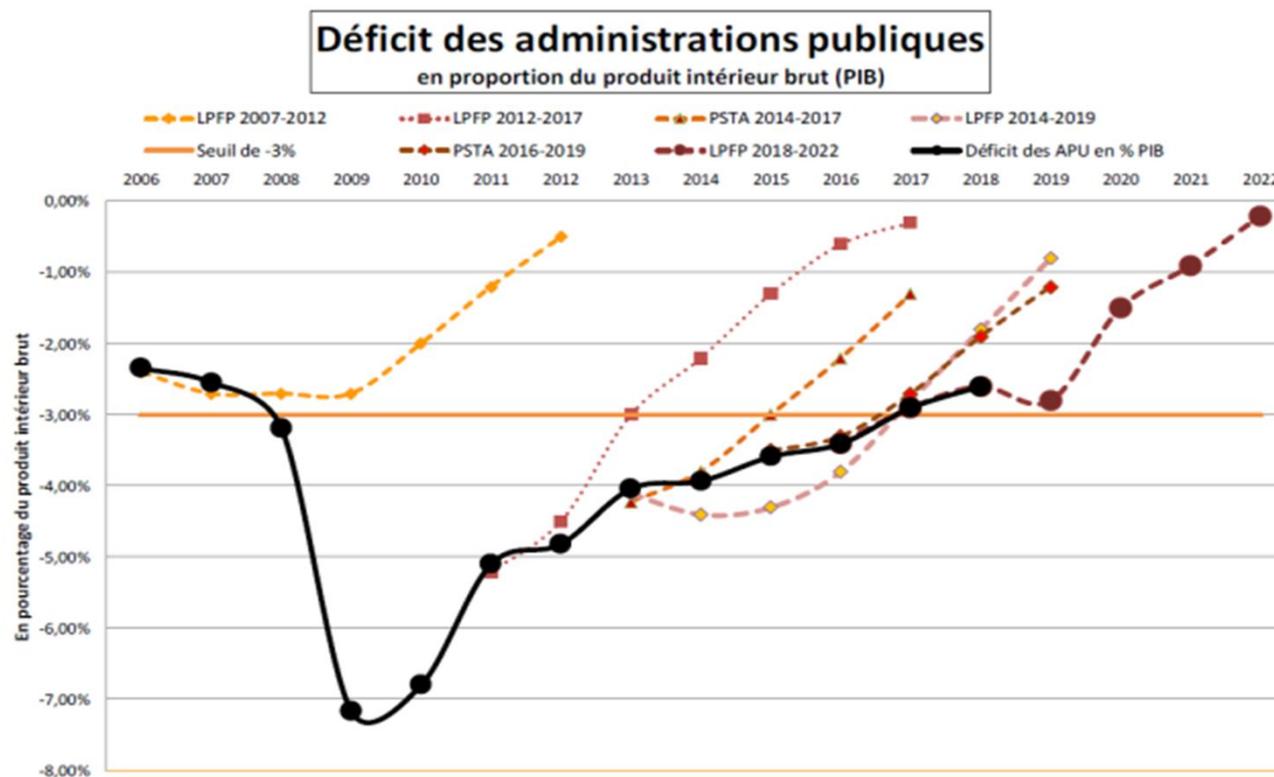
- Une réforme de la DGF repoussée et un écrêtement maintenu
- Des mécanismes de péréquation maintenus
 - DSU et DSR augmentent de 4 à 6%
 - FPIC fixé définitivement à 1 milliard d'euros
 - FSRIF reste figé à 330 millions d'euros
 - DCRTP minoration maintenue
 - Contribution au redressement des finances publiques (CRFP) reconduite tous les ans et désormais prélevée sur la fiscalité

Réforme de la dotation d'intercommunalité

Ecrêtement de la dotation forfaitaire des départements

1. Le contexte national

1.2 La trajectoire de réduction des déficits



2. Le contexte local

2.1 Le Département

- le département accuse toujours un retard important de la réhabilitation de notre collège, toujours annoncée,
- Mise en place d'un bus pour les consultations PMI alors même que nous disposons de locaux,
- Un plan d'amorce à la rénovation urbaine à hauteur de 1 116 123 euros afin de financer la réhabilitation du gymnase Auguste Delaune,

2. Le contexte local

2.2 L'intercommunalité

- Un périmètre à 12 communes depuis le 1^{er} janvier 2016
- Un pacte maintenu sans engagement d'une Attribution de compensation (AC) à 150 €/habitant
- Un transfert des charges des nouvelles communes au détriment de l'agglomération comme pressenti et dénoncé lors des « CLETC »
- Une diminution au motif d'économie des fonds de concours aux équipements culturels et des subventions aux associations tout comme sur les travaux de voirie

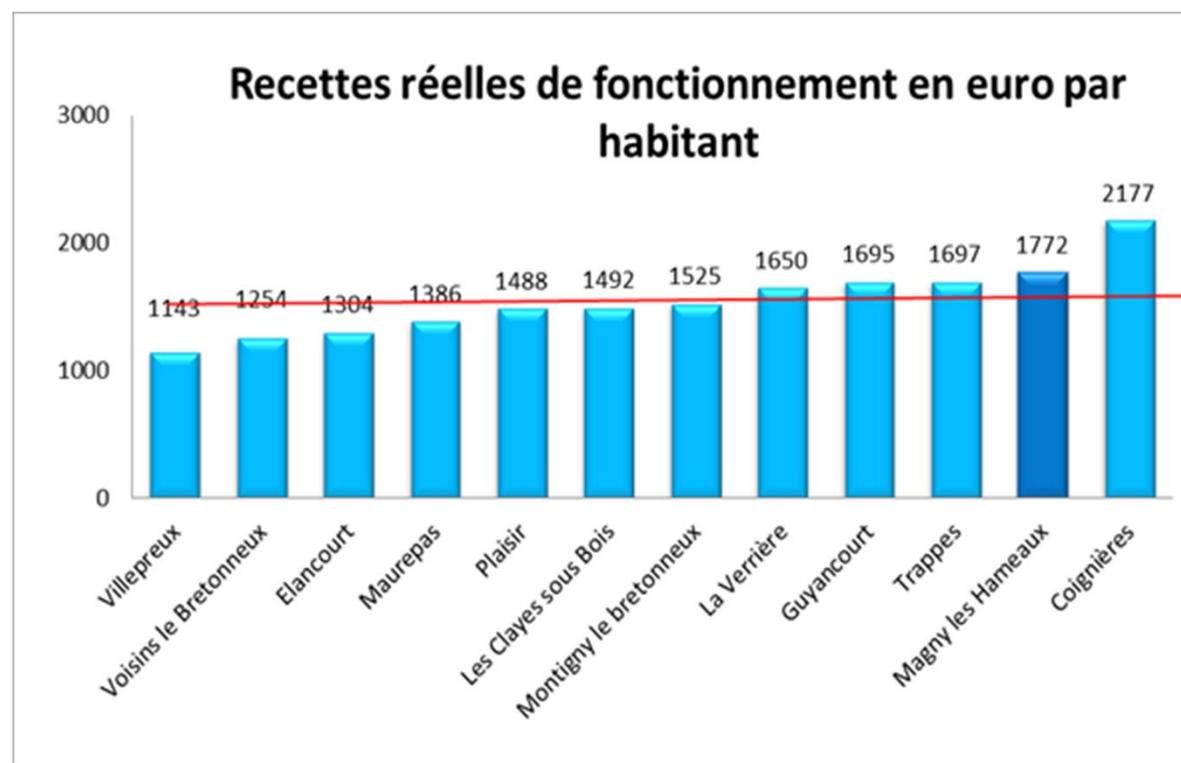


Chapitre 2 :

La situation financière de la commune

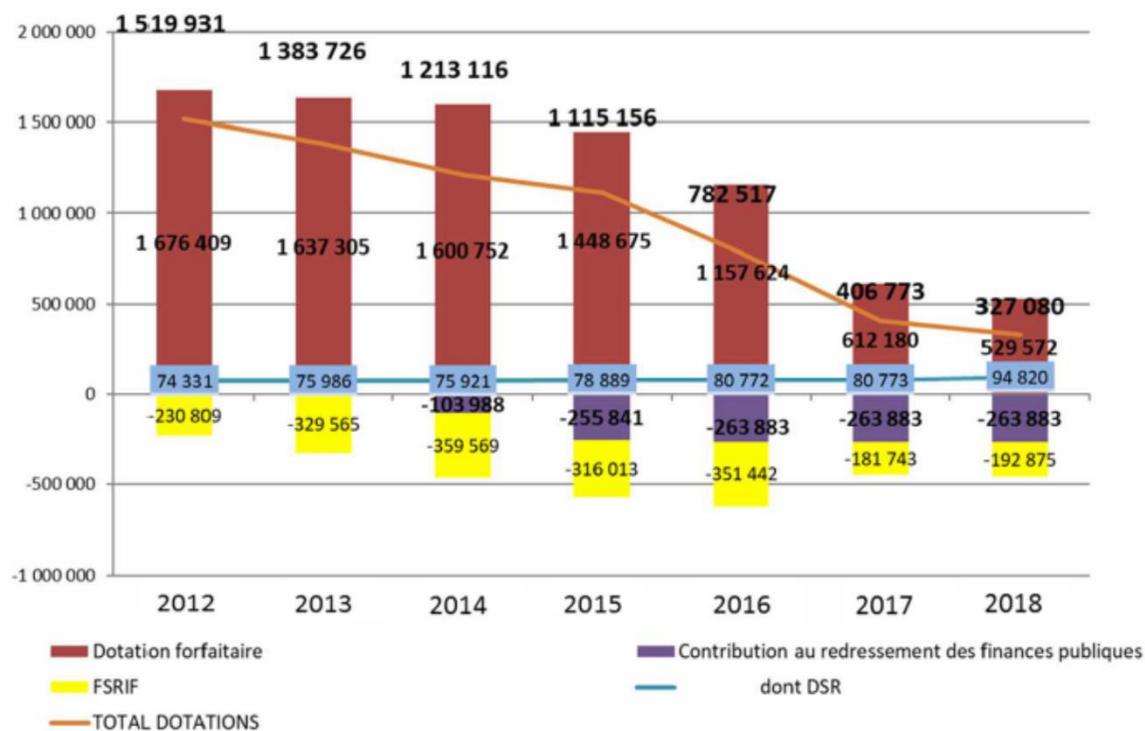
1. Les recettes réelles de fonctionnement

- Des recettes par habitant dans la moyenne des communes de la communauté d'agglomération



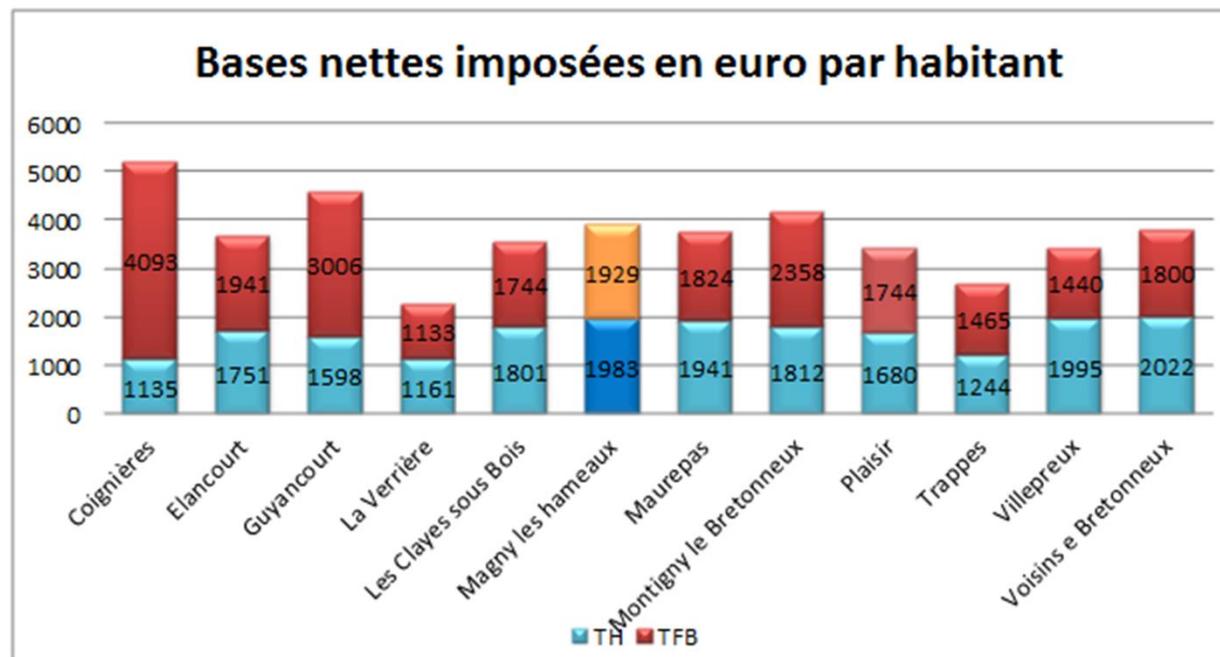
1. Les recettes réelles de fonctionnement

- Des concours de l'Etat toujours en baisse



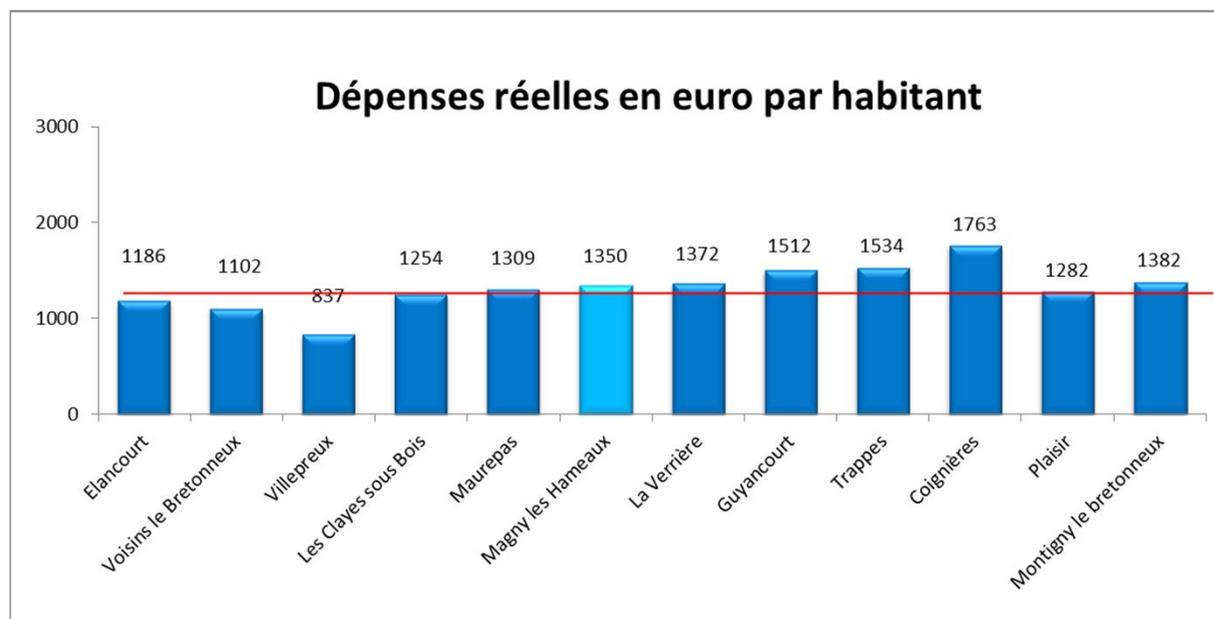
1. Les recettes réelles de fonctionnement

- Des bases fiscales par habitant dans la moyenne haute des communes de SQY



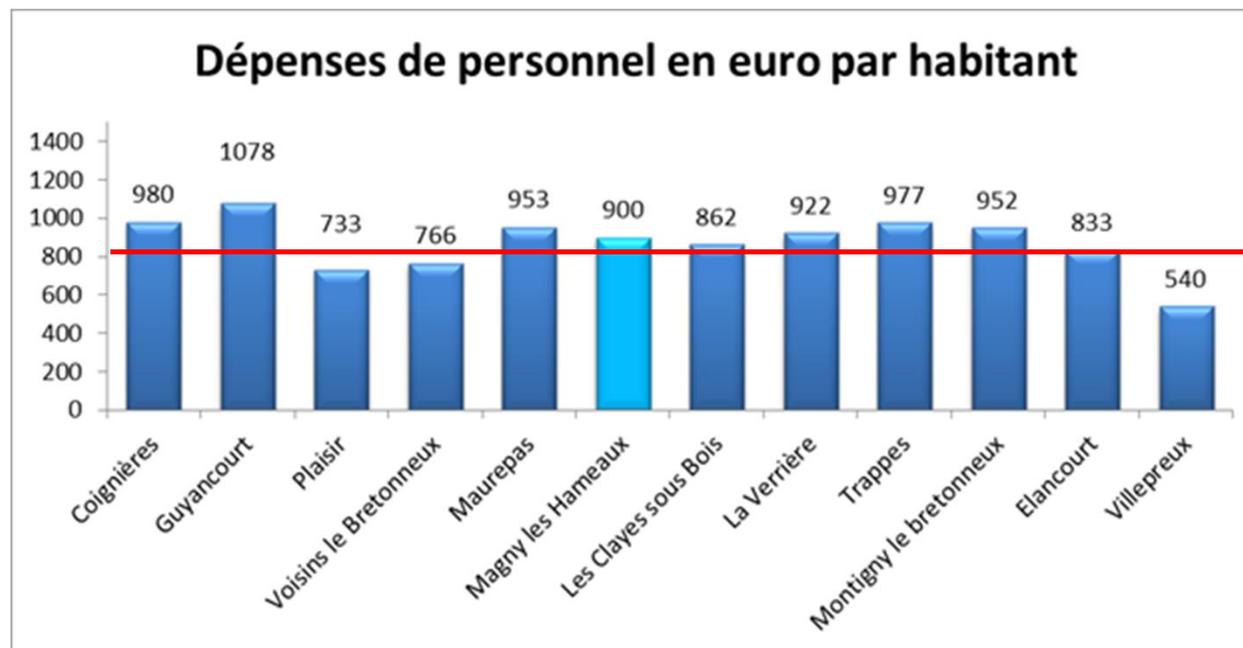
2. Les dépenses réelles de fonctionnement

- Des dépenses réelles de fonctionnement 2017 par habitant dans la moyenne des communes de l'agglomération



2. Les dépenses réelles de fonctionnement

- Des dépenses de personnel 2017 par habitant dans la moyenne des communes de l'agglomération



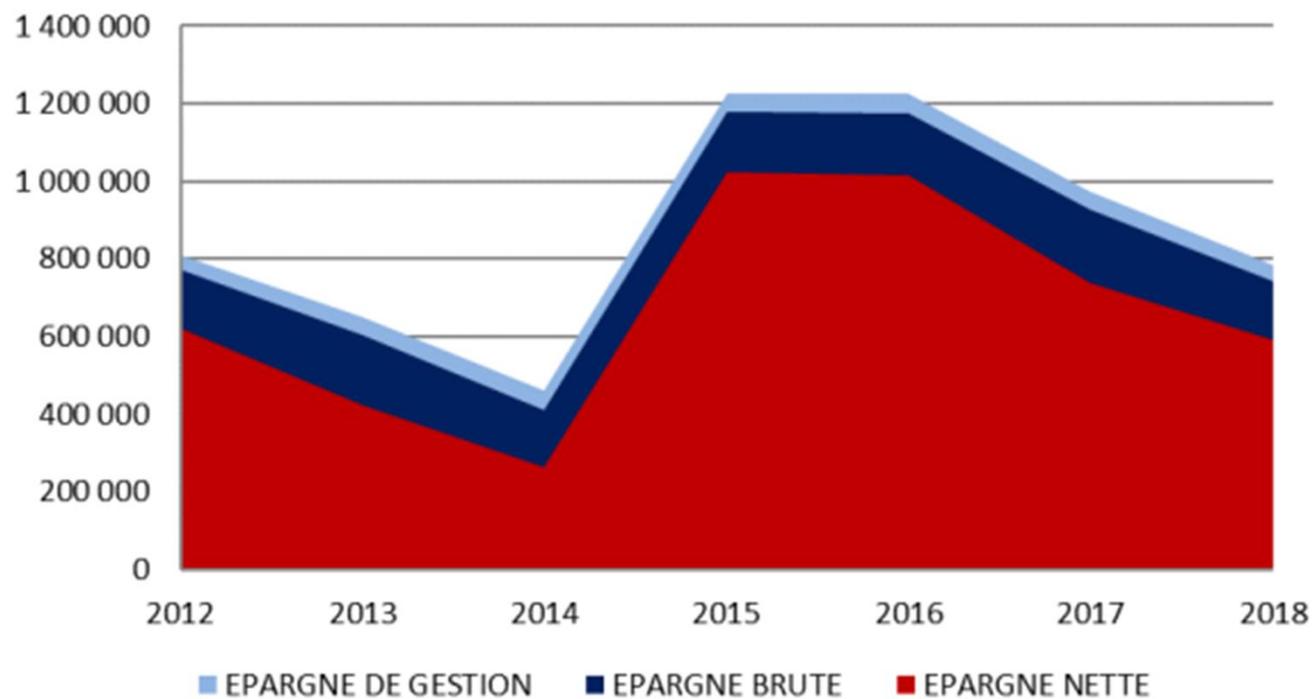
3. L'épargne

- L'épargne nette augmentée des subventions dont les fonds de concours, le FCTVA et les taxes d'urbanismes permet de financer les dépenses d'équipement
- En 2015, le choix difficile mais nécessaire d'ajuster les taux de fiscalité directe locale (taxe d'habitation et taxes foncières) a permis de retrouver un niveau d'épargne équivalent à celui antérieur à 2012

⇒ **Cela permet de créer un autofinancement indispensable aux investissements à réaliser sur la commune**

3. L'épargne

COMPORTEMENT DE L'EPARGNE



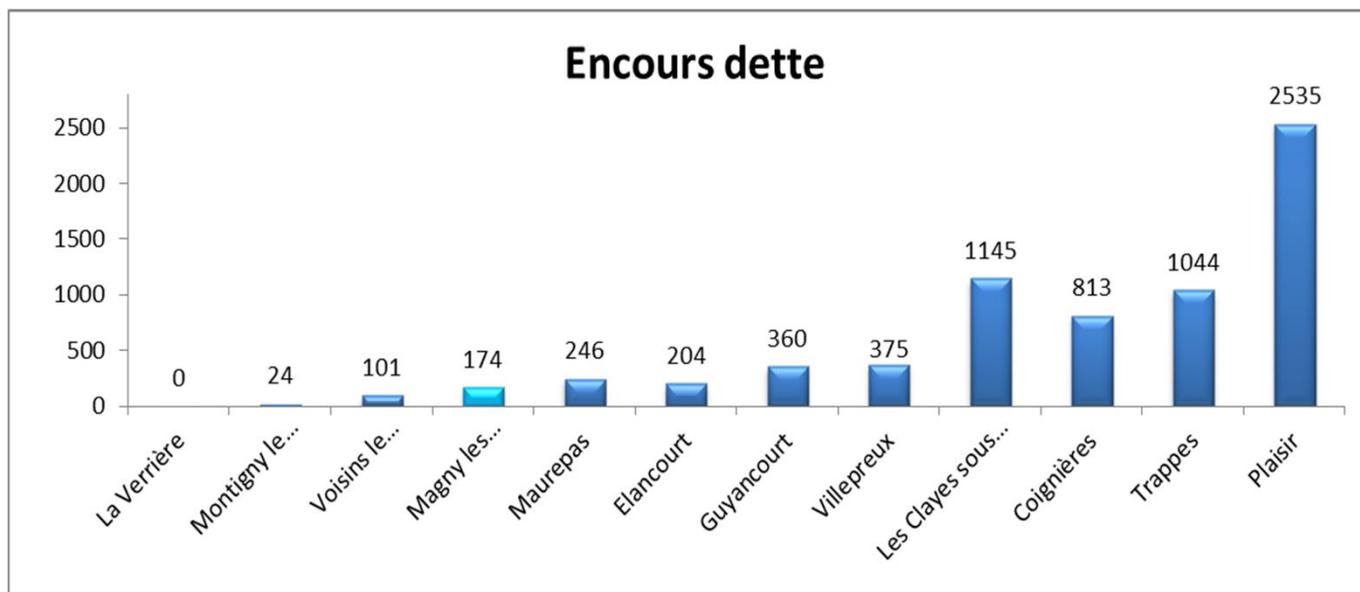
4. La dette

- L'encours de dette est de 1 462 104 € au 31/12/2018
- Il est constitué de 5 emprunts souscrits auprès de 2 prêteurs
- L'ensemble de l'encours de dette de la commune se situe dans la catégorie 1A de la « charte Gissler »

⇒ ***C'est-à-dire celle des emprunts présentant les risques les plus faibles***

4. La dette

- Un encours de dette par habitant, parmi les plus faibles de celui des communes de l'agglomération



Chapitre 3 : Les hypothèses de construction du budget 2019

1. La section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

La fiscalité

- **La fiscalité directe locale** tient compte d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de +2 %, et **d'un maintien des taux votés en 2017**
- **Le pacte financier** avec SQY
 - Une attribution de compensation de 2 028 362 euros réévaluation liée aux transferts de voiries
- **Les droits de mutation** seront budgétés sur les recettes moyennes encaissées les années précédentes
- **La taxe sur les consommations finales d'électricité** est prévue sur les recettes moyennes encaissées les années précédentes
- **Le FNGIR** est fixé à 303 239 euros (montant identique à 2018)

1. La section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les dotations de l'Etat

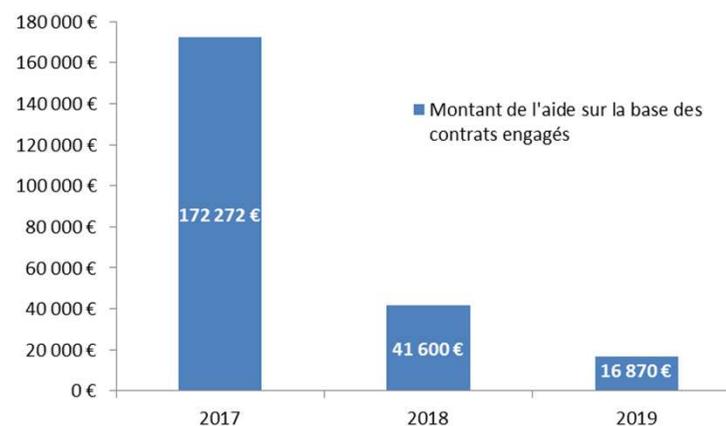
- **La DGF** : une hypothèse d'écêtement supplémentaire, le potentiel financier de Magny les Hameaux 1 761 €/habitant étant nettement supérieur à la moyenne nationale
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : une hypothèse de stabilité
- **La dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** : Une baisse de 27 010 €

1. La section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les participations et produits :

- **La CAF**
 - Intégré au budget pour le montant 2018 corrigé des niveaux d'activité des services (arrêt des NAP)
 - Reconduction de la subvention du projet social
- **L'Etat**
 - Arrêt brutal du dispositif des emplois aidés



1. La section de fonctionnement

- **Le fonds de concours de SQY** pour le fonctionnement de l'Estaminet : nouvelle baisse visant à l'extinction en 2020

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 Prev. |
|-----------------------------|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|---------------|
| Fonds de concours Estaminet | 127 823 € | 85 215 € | 66 911 € | 62 488 € | 59 808 € | 30 000 € | 0€ |

- **Les produits des services**
 - Ajustés aux taux d'effort des familles
- **Les autres produits de gestion courante**
 - Locations des logements et équipements dont 20 000 euros pour la salle de festivités
- **Les atténuations de charges**
 - Remboursement des congés maladie par l'assurance statutaire

1. La section de fonctionnement

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général

Cette année encore, l'orientation du chapitre 011 prendra en compte :

- **Le résultat du travail des services** sur la définition des prestations et des marchés
- **La poursuite de recherche d'économies** sans diminuer le niveau des services

1. La section de fonctionnement

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel

Un montant prévisionnel de 8,6 millions d'euros, intégrant :

- **Reclassement et revalorisation** des cadres d'emplois lié au protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) adopté au niveau national
- **Le coût de validation de service** (rappel de cotisation retraite d'ex-agents contractuels)

1. La section de fonctionnement

- **Les atténuations de produits**

Le FSRIIF est évalué à 230 000 euros pour 2019

- **Les autres charges de gestion** courante seront intégrés au même montant de l'enveloppe 2018

Subventions versées aux associations, au CCAS et à la Caisse des écoles

La contribution au Parc Naturel Régional

- **Les charges financières**

Elles porteront sur les intérêts des emprunts nous compléterons nos aides et financements par un emprunt échelonné pour étaler la charge du coût des équipements prévus en investissement

2. La section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

- **L'autofinancement** de la section de fonctionnement
- Les recettes des **taxes d'urbanisme**
- **Le FCTVA** calculé sur la base de 16,404 % des dépenses d'équipement éligibles réalisées en 2017
- Le produit de **la vente** des matériels réformés
- **Un emprunt** échelonné pour étaler la charge du coût des équipements prévus en investissement

2. La section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Les subventions d'investissement

- Le fonds de concours de l'agglomération
 - Un montant annuel de 363 918 €
 - La reprise des reliquats des fonds de concours 2014-2016 507 443,18 € (plaine de Chevincourt)
 - Un fonds de concours des équipements socio-culturels ou sportifs de 441 337 € (gymnase Auguste Delaune)

2. La section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Les subventions d'investissement

- Le programme départemental à hauteur de :
 - 386 00 € pour l'aménagement de la Plaine de Chevincourt
 - 83 000 € au titre du programme départemental voirie
 - 1 116 123 € sur le plan d'amorce à la rénovation urbaine (gymnase Auguste Delaune)
- Le programme régional à hauteur de :
 - 374 000 € pour l'aménagement de la Plaine de Chevincourt

2. La section d'investissement

2.2 Les dépenses d'investissement

- Le remboursement du capital de la dette
- Une provision pour restitution de taxes d'urbanisme
- Des dépenses d'équipement y compris restes à réaliser 2018

2. La section d'investissement

2.2 Les dépenses d'investissement

- Les dépenses nouvelles ou complémentaires comprennent notamment :
 - Le démarrage des travaux d'aménagement de la plaine de Chevincourt



2. La section d'investissement

- La poursuite du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux générant des économies en fonctionnement phase 2 : groupe scolaire Louise Weiss
- La rénovation énergétique du gymnase Auguste Delaune en fin d'année



2. La section d'investissement

- La poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux (Ad'ap) et de la voirie (PAVE)



2. La section d'investissement

- L'achèvement du bâtiment agricole de la ferme péri-urbaine



2. La section d'investissement

- Les travaux de voiries et d'entretien du patrimoine communal
- Le renouvellement du mobilier, de matériels et logiciels informatiques, en fonction des nécessités, comme chaque année



Conclusion

2019 ne sera pas une année de calme et de tranquillité budgétaire.

Il faudra prendre en compte les incertitudes Européennes avec les élections prochaines, la montée du populisme, le Brexit, les incertitudes Nationales avec la gestion désastreuse de la crise révélée par les actions dites « gilets jaunes » et toujours le flot des réformes annoncées, le désengagement des partenaires et leurs restrictions budgétaires.

Tout cela concourt à un sentiment de doute qui pèsera à n'en pas douter sur l'économie et la consommation dont celle des ménages les plus fragiles.

Conclusion

Côté État, concernant la Taxe d'Habitation : qu'en sera-t-il de la suite sur sa prise en charge, de ses conséquences sur l'économie Nationale, sur l'évolution de l'autonomie des communes et leur auto gestion fiscale ?

Notre Dotation forfaitaire élément de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) qui devait se stabiliser après une ponction des deux tiers de sa valeur continue chaque année à être écrêtée au motif que le potentiel financier de Magny les Hameaux est supérieur à celui des communes de même strate en France. L'Etat considère que les habitants ne payent pas assez d'impôts locaux, et donc nous retire 80 000 € en 2018 : jusqu'où cela ira-t-il ? Certaines communes ont déjà une DGF négative...

En 2019, c'est donc une hypothèse de baisse qui est retenue.

Conclusion

Comment dans cette situation, pouvoir toujours assurer un niveau de service indispensable aux familles et aux habitants en général ? Ce sont encore les économies, la gestion rigoureuse, le choix d'investissements dégagant des marges de gestion qui seront privilégiés. Nous avons l'objectif de ne pas revenir sur notre politique de solidarité. Mais chaque année cela devient plus difficile, l'effet de seuil en matière d'économies est là.

Pourtant, cette année encore, nous équilibrerons notre budget sans faire appel à l'évolution de notre fiscalité.

Conclusion

Pour financer notre programme d'investissement ciblé particulièrement sur la poursuite de la réhabilitation de notre patrimoine le plus énergivore, nous compléterons nos aides et financements par un emprunt pour étaler la charge sur le temps et ne pas faire peser sur les habitants actuels le coût de ces équipements dont l'utilisation profitera aux Magnycois durant plusieurs décennies.

Notre budget reflétera encore une année de plus notre soutien à la famille, aux seniors, aux jeunes, à un niveau de service reconnu par les Magnycois. Nous soutiendrons encore et encore nos associations, richesse inestimable de notre ville pour le « vivre ensemble ».